

ALERTE AIDE PUBLIQUE #229

APPEL À PROJETS

CRÉATION, EXTENSION, MODERNISATION DE CENTRES DE TRI

Jusqu'à

60%

de soutien
et 1,5 M€ d'aides



BÉNÉFICIAIRES

Acteurs publics et Entreprises
privées : PME, ETI, GE



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 60% d'aides
plafonnées à 1,5 M€ pour les
centres de tri et 350 K€ pour les
déchèteries pour professionnels



PÉRIODE

Jusqu'au 31/12/2025

FINANCEURS



23 années
d'expérience

160
Collaborateurs

15 Mds€
de projets financés
depuis 2013

9 bureaux
ouverts en
France

QUELS PROJETS ?

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les investissements des installations en faveur du tri des déchets d'activités économiques, des encombrants et des emballages ménagers (uniquement en Corse et DROM-COM), afin de maximiser leur valorisation matière et limiter l'enfouissement.

Les projets éligibles sont les suivants :

- ↳ Centres de tri des déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE)
- ↳ Centres de tri des encombrants
- ↳ Centres de préparation CSR (Corse & DROM-COM uniquement)
- ↳ Sur-tri des refus DAE pour valorisation matière
- ↳ Déchèteries professionnelles privées (ou publiques en cas d'absence de projet privé)
- ↳ Centres de tri des emballages ménagers (Corse & DROM-COM uniquement)

⚠ Une étude de faisabilité est exigée par l'ADEME pour être éligible.

QUELLES DÉPENSES ?

Les dépenses soutenues concernent l'amélioration des process incluant les équipements tels que :

- ↳ Des lignes de tri fixe, des équipements de conditionnement, de supervision, d'alimentation...
- ↳ Non éligibles : terrains, engins mobiles, les équipements pour le tri des déchets inertes, les travaux réglementaires, la VRD et les logiciels de traçabilité (sauf pour les déchèteries professionnelles)

Les financements mobilisables sont des subventions selon la taille d'entreprise et les modalités suivantes :

- ↳ Centres de tri (hors emballages) : 40 à 60% des dépenses, plafonné à 1,5 M€
- ↳ Déchèteries professionnelles : 40 à 60%, plafonné à 350 K€
- ↳ Emballages ménagers (uniquement pour la Corse & DROM-COM) : 10%, plafonné à 1,1 M€

POUR ALLER PLUS LOIN

- ↳ Obligation de réaliser une étude préalable pour rendre les dépenses éligibles
- ↳ Une attention particulière sera portée sur l'impact du projet sur le territoire (analyse des flux, taux de valorisation, prévisionnels des flux sortants, objectif de réduction de tonnage...). L'aide est versée en plusieurs échéanciers dont le solde est conditionné à l'atteinte d'objectif de performance globale du site de tri sur 24 mois.

ABF
Part of Tinexta Innovation Hub

Pour nous contacter :

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr

www.abfdecisions.fr